

LAIT SUISSE

Marque



"A L'OURS"

PRÉPARÉ PAR

SOCIÉTÉ LAITIÈRE DES ALPES BERNOISES
STALDEN, Emmenthal, SUISSE

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ROMANDE OFOR S.A.

- Revisions et organisations comptables
- Administration et liquidation de sociétés
- IMPOTS : Conseils par spécialiste

9, RUE D'ITALIE — GENÈVE TÉLÉPHONE 24 32 91/3

Le précision suisse
au service du
stylo à bille



Stylo à bille
CARAN D'ACHE 55

T

ENTREPRISE GÉNÉRALE
ÉLECTRICITÉ ET TÉLÉPHONE

M. FORNASARI

5, avenue Henri-Dunant

GENÈVE

Tél. 24 40 34

RIPASON

extrait TOTAL de foie pour le traitement
des hépatopathies chroniques

ROBAPHARM SOCIÉTÉ DE LABORATOIRE, BALE



SOCIÉTÉ ANONYME
FIDUCIAIRE SUISSE

BALE	Freiestrasse 90
Zurich	Talstrasse 80
Genève	Rue du Mont-Blanc 3
Lausanne	Place St-François 14 ^B

ORGANISATIONS • REVISIONS • EXPERTISES
QUESTIONS FISCALES

Pour vos Imprimés :

IMPRIMERIE DU

BIENFACTURE
PONCTUALITÉ
RAPIDITÉ

JOURNAL DE GENÈVE

Téléphone 25 72 17



*Spécialités
pharmaceutiques*

DR WILD & C^{IE}

LANGE GASSE 4

BALE

LES

LABORATOIRES VIFOR

S. A.

fabriquent, exportent

une gamme étendue
de produits pharmaceutiques



GENÈVE (Suisse)

BONNES ADRESSES EN SUISSE

LA RÉSIDENCE

Florissant 11 GENEVE

Hôtel - Restaurant - Bar

Grands et petits salons pour réceptions

200 lits 60 salles de bains

Téléphone dans toutes les chambres

Deux tennis - Parc pour autos

Arrangements pour familles

Tél. 24 13 80 (8 lignes)



HÔTEL RICHEMOND

GENÈVE

Nouvelle aile de luxe
Salles de réunions
Grill-Bar *Le Gentilhomme*
Apéritif et dîner dansants

Tél. 32 71 20

*Famille Armleder
depuis 1875*



Pour leurs conférences, ils
se réunissent toujours au

Buffet de la Gare à Berne

F. E. KRÄHENBÜHL

Téléphone 2 34 21

Hôtel du Rhône GENÈVE



Le plus récent, construit
en 1950, en plein centre.
Situation tranquille au
bord du Rhône, quai
Turretini. 200 cham-
bres, toutes avec salle de
bain, douches ou cabinet
de toilette et radio.

Garage dans la maison
Agence de voyages.

Prix à partir de fr. 16,—, chambre,
petit-déjeuner et service compris.

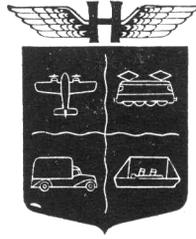
Tél. 32 70 40

Télogr.: RHONOTEL

Institut Minerva Zurich

Préparation à
l'Université et
l'Ecole Polytechnique

Section commerciale
Cours pour
aides-médecins



Compagnie d'Assurances Générales l'HELVÉTIA
Allgemeine Versicherungs-Gesellschaft HELVETIA
General Insurance Company HELVETIA, Limited

ST-GALL / ST. GALLEN

(SUISSE / SCHWEIZ / SWITZERLAND)

Fondée en 1858 / Gegründet 1858 / Estd. 1858

	Francs suisses Schweizerfranken Swiss francs
Capital social / Aktienkapital / Share Capital :	10.000.000
Moyens de garantie / Garantiemittel / Guarantee Funds :	66.3 11.652
Primes brutes / Bruttoprämien / Gross Premiums 1954 :	43.589.076

Assurances transports et réassurances

Transportversicherungen und Rückversicherungen

Marine Insurance and Reinsurance

EXTRAIT DES STATUTS
DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
(adoptés le 25 septembre 1952)

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), fondé à Genève en 1863, consacré par les Conventions de Genève et par les Conférences internationales de la Croix-Rouge, est une institution indépendante ayant son statut propre.

Il est partie constitutive de la Croix-Rouge internationale¹.

ART. 2. — En tant qu'association régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse, le CICR possède la personnalité civile.

ART. 3. — Le CICR a son siège à Genève.
Il a pour emblème la croix rouge sur fond blanc. Sa devise est « *Inter arma caritas* ».

ART. 4. — Le CICR a, notamment, pour rôle :

- a) de maintenir les principes fondamentaux et permanents de la Croix-Rouge, à savoir : l'impartialité, une action indépendante de toute considération raciale, politique, confessionnelle ou économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ;
- b) de reconnaître toute Société nationale de la Croix-Rouge nouvellement créée ou reconstituée et répondant aux conditions de reconnaissance en vigueur, et de notifier cette reconnaissance aux autres Sociétés nationales ;
- c) d'assumer les tâches qui lui sont reconnues par les Conventions de Genève, de travailler à l'application fidèle de ces Conventions et de recevoir toute plainte au sujet de violations alléguées des Conventions humanitaires ;
- d) d'agir, en sa qualité d'institution neutre, spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs ; de s'employer en tout temps à ce que les victimes militaires et civiles desdits conflits et de leurs suites directes reçoivent protection et assistance, et de servir, sur le plan humanitaire, d'intermédiaire entre les parties ;
- e) de contribuer, en vue desdits conflits, à la préparation et au développement du personnel et du matériel sanitaires, en collaboration avec les organisations de la Croix-Rouge et les Services de santé militaires et autres autorités compétentes ;
- f) de travailler au perfectionnement du droit international humanitaire, à la compréhension et à la diffusion des Conventions de Genève et d'en préparer les développements éventuels ;
- g) d'assumer les mandats qui lui sont confiés par les Conférences internationales de la Croix-Rouge.

Le CICR peut en outre prendre toute initiative humanitaire qui entre dans son rôle d'institution spécifiquement neutre et indépendante et étudier toute question dont l'examen par une telle institution s'impose.

ART. 6 (alinéa premier). — Le CICR se recrute par cooptation parmi les citoyens suisses. Le nombre de ses membres ne peut dépasser vingt-cinq.

¹ La Croix-Rouge internationale comprend les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. L'expression « Sociétés nationales de la Croix-Rouge » couvre également les Sociétés du Croissant-Rouge et la Société du Lion et Soleil Rouges.

ADRESSES DES COMITÉS CENTRAUX

- AFGHANISTAN — Croissant-Rouge afghan, *Kaboul*.
- ALBANIE — Croix-Rouge albanaise, 35, *Rruga e Barrikadaveit, Tirana*.
- ALLEMAGNE (République fédérale) — Croix-Rouge allemande dans la République fédérale, 71, *Friedrich-Ebert-Allee, Bonn*.
- ALLEMAGNE (République démocratique) — Croix-Rouge allemande dans la République démocratique, 11, *Kaitzerstrasse, Dresde*.
- ARGENTINE — Croix-Rouge argentine, *Hipólito Irigoyen 2068, Buenos Aires*.
- AUSTRALIE — Croix-Rouge australienne, 122-128, *Flinders Street, Melbourne*.
- AUTRICHE - Croix-Rouge autrichienne, *Milchgasse 1, Vienne I*.
- BELGIQUE — Croix-Rouge de Belgique, 98, *Chaussée de Vleurgat, Bruxelles*.
- BIRMANIE — Croix-Rouge de Birmanie, Office of the director of public Health, *Phayre Street, Rangoon*.
- BOLIVIE — Croix-Rouge bolivienne, *Casilla num. 741, La Paz*.
- BRÉSIL — Croix-Rouge brésilienne, *Pra a da Cruz Vermelha, 10-12, Rio de Janeiro*.
- BULGARIE — Croix-Rouge bulgare, 21, *boul. Totleben, Sofia*.
- CANADA — Croix-Rouge canadienne, 95, *Wellesley Street, Toronto, 5*.
- CEYLAN — Croix-Rouge de Ceylan, 108, *Turret Road, Colombo VII*.
- CHILI — Croix-Rouge chilienne, *Avenida Santa Maria, 0150 Correo, 15, Casilla 246. V., Santiago de Chile*.
- CHINE — Croix-Rouge chinoise, 22 *Kanmein Hutung, Pékin E*.
- COLOMBIE — Croix-Rouge colombienne, *Carrera 5a, No 17-79, Apartado nacional 1110, Bogotá*.
- CORÉE (République de) — Croix-Rouge de la République de Corée, 82-8 *Ka Nam San Dong, Séoul*.
- CORÉE (République démocratique de) — Croix-Rouge de la République démocratique populaire de Corée, *Pyongyang*.
- COSTA-RICA — Croix-Rouge costaricienne, *Calle 5a Sur, Apartado 1025, San José*.
- CUBA — Croix-Rouge cubaine, *Ignacio Agramonte, 461, La Havane*.
- DANEMARK — Croix-Rouge danoise, *Platanvej 22, Copenhagen V*.
- RÉPUBLIQUE DOMINICAINE — Croix-Rouge dominicaine, *Calle Galvan, 24, Apartado 1288, Ciudad Trujillo*.
- ÉGYPTE — Société nationale du Croissant-Rouge égyptien, *Nahdet Masr, 34, Le Le Caire*.
- ÉQUATEUR — Croix-Rouge équatorienne, *Avenida Colombia y Elizalde, 118, Quito*.
- ESPAGNE — Croix-Rouge espagnole, *Eduardo Dato, 18, Madrid*.
- ÉTATS-UNIS — Croix-Rouge américaine. National Headquarters, *17th and D. Streets. N.W., Washington 13, D.C*.
- ÉTHIOPIE — Croix-Rouge éthiopienne, *Addis-Abéba*.
- FINLANDE — Croix-Rouge de Finlande, *Tehtaankatu I A, Helsingki*.
- FRANCE — Croix-Rouge française, 17, *rue Quentin-Bauchart, Paris (8^{me})*.
- GRANDE-BRETAGNE — Croix-Rouge britannique, 14, *Grosvenor Crescent, Londres S.W.1*.
- GRÈCE — Croix-Rouge hellénique, *rue Mackenzie-King, 1 et rue Solonos, 39, Athènes*.
- GUATÉMALA — Croix-Rouge du Guatemala, 4a. *C.11-42, Zona No. 1, Guatemala*.
- HAÏTI — Croix-Rouge haïtienne, *rue Férou, Port-au-Prince*.
- HONDURAS — Croix-Rouge du Honduras, *Tegucigalpa*.
- HONGRIE — Croix-Rouge hongroise, *Baross utca, 15, Budapest VIII*.
- INDE — Croix-Rouge de l'Inde, *Red Cross Road, New Delhi, 2*.
- INDONÉSIE — Croix-Rouge indonésienne, *Tanah Abang Barat, 60, Djakarta*.
- IRAK — Croissant-Rouge de l'Irak, *Bagdad*.
- IRAN — Société du Lion et Soleil Rouges de l'Iran, *Avenue Ark, Téhéran*.
- IRLANDE — Croix-Rouge irlandaise, 25 *Westland Row, Dublin*.
- ISLANDE — Croix-Rouge islandaise. *Adalstraeti 9 B, Reykjavik*.
- ITALIE — Croix-Rouge italienne, 12, *Via Toscana, Rome*.
- JAPON — Croix-Rouge du Japon, 5, *Shiba Park, Tokio*.
- JORDANIE — Croissant-Rouge jordanien, *Amman*.
- LIBAN — Croix-Rouge libanaise, *Beyrouth*.
- LIECHTENSTEIN — Croix-Rouge du Liechtenstein, *Vaduz*.
- LUXEMBOURG — Croix-Rouge luxembourgeoise, *Parc de la Ville, Luxembourg*.
- MEXIQUE — Croix-Rouge mexicaine, *Sinaloa, N° 20, 5° piso, Mexico DF*.
- MONACO — Croix-Rouge monégasque, *Quai des Etats-Unis, Monaco*.
- NICARAGUA — Croix-Rouge du Nicaragua, *Managua D.N.C.A.*
- NORVÈGE — Croix-Rouge de Norvège, *Parkveien, 33b, Oslo*.
- NOUVELLE-ZÉLANDE — Croix-Rouge néo-zélandaise, 61, *Dixon Street, Wellington C.I.*
- PAKISTAN — Croix-Rouge du Pakistan, *Katrak Building, Mansfield Road, Karachi III*.
- PANAMA — Croix-Rouge de Panama, *Panama*.
- PARAGUAY — Croix-Rouge paraguayenne, *Avenida España, 505, Asuncion*.
- PAYS-BAS — Croix-Rouge néerlandaise, 27, *Prinsessegracht, La Haye*.
- PÉROU — Croix-Rouge péruvienne, *Tarapaca 881, Lima*.
- PHILIPPINES — Croix-Rouge philippine, 600 *Isaac Peral Street, P.O. Box 280, Manille*.
- POLOGNE — Croix-Rouge polonaise, *Mokotowska, 14, Varsovie*.
- PORTUGAL — Croix-Rouge portugaise, *Secrétariat général Jardim 9 de Abril, 1, Lisbonne*.
- ROUMANIE — Croix-Rouge de la République populaire roumaine, *Strada Biserica Amzei, 29, Bucarest*.
- SAINT-MARIN — Croix-Rouge de Saint-Marin, *Saint-Marin*.
- SALVADOR — Croix-Rouge du Salvador, 3a, *Calle Poniente, 21, San Salvador*.
- SUÈDE - Croix-Rouge suédoise, *Artillerigatan, 6, Stockholm 14*.
- SUISSE — Croix-Rouge suisse, *Taubenstrasse, 8, Berne*.
- SYRIE — Croissant-Rouge syrien, *Damas*.
- TCHÉCOSLOVAQUIE — Croix-Rouge tchécoslovaque *Thunovska, 18, Prague III*.
- THAÏLANDE — Croix-Rouge thaïlandaise, *King Chulalong korn Memorial Hospital, Bangkok*.
- TURQUIE — Société du Croissant-Rouge turc, *Yenisehir, Ankara*.
- UNION SUD-AFRICAINE — Croix-Rouge sud-africaine, *Barclay's Bank Building, 14 Holland Street, Johannesburg*.
- U.R.S.S. — Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'U.R.S.S., *Kouznetsky Most, 18/7, Moscou*.
- URUGUAY — Croix-Rouge uruguayenne, *Avenida, 8 de Octubre, 2990, Montevideo*.
- VENEZUELA — Croix-Rouge vénézuélienne, *Avenida de Andrés Bello, No 4, Caracas*.
- YOUgoslavIE — Croix-Rouge yougoslave, *Simina ulica broj, 19, Belgrade*.